



Assemblée générale

Distr. générale
30 juillet 2004
Français
Original: anglais/espagnol/français/
russe

Cinquante-neuvième session

Point 66 w) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet : transparence dans le domaine des armements

Registre des armes classiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent document est le douzième rapport de synthèse publié par le Secrétaire général depuis la création du Registre^a. Il contient les données et éléments d'information fournis par 106 gouvernements sur l'importation et l'exportation des armes classiques visées par le Registre – chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, hélicoptères d'attaque, avions de combat, navires de guerre, et missiles et lanceurs de missiles – pour l'année civile 2003. Le rapport comprend des informations supplémentaires communiquées par les gouvernements sur les achats liés à la production nationale et les dotations militaires, ainsi que les vues reçues des gouvernements sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter concernant les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Les réponses sont reproduites aux sections II et IV et à l'annexe du présent document.

La section III du rapport contient un index des informations générales communiquées par les gouvernements conformément aux paragraphes 10 et 18 de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale et au paragraphe 5 de la résolution 47/52 L de l'Assemblée générale. On pourra consulter ces informations au Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU.

Note : Les informations fournies par les États Membres ont été reproduites telles qu'elles ont été reçues. Les appellations employées n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités.

* A/59/150.



Toutes les informations figurant au Registre peuvent être consultées sous forme électronique sur le site Web du Département, à la page consacrée au Registre : <<http://disarmament.un.org/cab/register.html>>.

^a Les 11 premiers rapports ont été publiés sous les cotes A/48/344 et Corr.1 à 3 et Add.1 à 3; A/49/352 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/50/547 et Corr.1 et Add.1 à 4; A/51/300 et Add.1 à 5; A/52/312 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/53/334 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2; A/54/226 et Corr.1 et Add.1 à 6; A/55/299 et Corr.1 et Add.1 à 6; A/56/257 et Corr.1 et Add.1 et 2; A/57/221 et Corr.1 et 2 et Add. 1 à 3; et A/58/203 et Corr.1 et 2 et Add. 1 et 2.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Informations reçues des gouvernements	7–8	4
A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements		5
B. Réponses reçues des gouvernements		8
III. Index des informations générale reçues des gouvernements pour l'année civile 2003		56
IV. Informations reçues des gouvernements sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale		59
Annexe		
Vues exprimées par les gouvernements conformément au paragraphe 7 de la résolution 58/54 de l'Assemblée générale		96

I. Introduction

1. Dans sa résolution 58/54, l'Assemblée générale a demandé aux États Membres, en vue de parvenir à une participation universelle, de fournir chaque année au Secrétaire général, avant le 31 mai, les données et informations demandées pour le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, y compris en lui adressant éventuellement un rapport portant la mention « néant », sur la base de ses résolutions 46/36 L et 47/52 L et des recommandations figurant dans les rapports de 1997, 2000 et 2003 du Secrétaire général sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter (A/52/316, par. 64; A/55/281, par. 94; et A/58/274, par. 113). L'Assemblée générale a en outre invité les États Membres qui étaient en mesure de le faire, en attendant les améliorations qui seraient apportées au Registre, à fournir des informations complémentaires sur leurs achats liés à la production nationale et leurs dotations militaires, et à utiliser la colonne « Observations », sur le formulaire type de notification, pour fournir des données supplémentaires, portant par exemple sur les types et les modèles d'armes.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé sa décision de continuer à examiner la portée du Registre ainsi que la participation à celui-ci, en vue de l'améliorer encore, et elle a rappelé à cet effet qu'elle avait prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a reçu les vues de la Suède et de l'Union européenne, qui sont reproduites à l'annexe au présent rapport.

3. Également dans la même résolution, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Secrétaire général sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter (A/58/274) ainsi que les recommandations auxquelles a abouti le Groupe d'experts gouvernementaux ayant établi le rapport de 2003 par consensus, qui sont incluses dans ledit rapport, et a prié le Secrétaire général de donner suite à ces recommandations. La portée du Registre a donc été adaptée conformément à ces recommandations. Les modifications ainsi apportées, notamment l'abaissement du seuil de notification des systèmes d'artillerie de gros calibre (catégorie III) et l'inclusion à titre exceptionnel des systèmes portatifs de défense aérienne dans la catégorie des missiles et lanceurs de missiles (catégorie VII), sont prises en compte dans le présent rapport. En outre, les États Membres intéressés peuvent fournir de leur propre gré, à titre d'informations générales dans leur rapport annuel au Registre, des renseignements supplémentaires sur les transferts d'armes légères.

4. Conformément aux recommandations figurant dans le rapport de 2003 du Groupe d'experts gouvernementaux, le Département des affaires de désarmement a mené un certain nombre d'activités de sensibilisation afin d'inciter un plus grand nombre de pays à contribuer au Registre. Le 20 octobre 2003, le Département a organisé une réunion avec les boursiers du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement au cours de laquelle les ambassadeurs Chris Sanders (Pays-Bas) et Roberto García Moritán (Argentine) ont fait des exposés au sujet du Registre. Le 4 février 2004, le Département a présenté le rapport de 2003 du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques à une séance plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui s'est tenue au siège de l'OSCE à Vienne. Le 23 mars 2004, le Département a fait le point sur

l'état d'avancement du Registre avec la Commission sur la sécurité continentale de l'Organisation des États américains (OEA), réunie en séance plénière au siège de l'OEA à Washington. Le 26 avril 2004, le Département a présenté une communication consacrée au Registre des armes classiques et concernant en particulier les armes légères, dans le cadre d'un atelier régional organisé à Buenos Aires à l'invitation du Gouvernement argentin et coparrainé par le Gouvernement britannique. Du 18 au 20 mai 2004, le Département a organisé à Nairobi, avec l'appui financier du Royaume-Uni et de la Suède, un atelier sous-régional pour la corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs. Cet atelier a permis d'examiner en détail le fonctionnement du Registre et les procédures applicables, ainsi que les travaux réalisés par le Groupe d'experts gouvernementaux établi en 2003. En outre, le Département a publié en janvier, avec l'assistance du Royaume-Uni, une brochure reprenant dans ses grandes lignes le rapport de 2003 du Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques, dont des exemplaires ont été distribués au cours des ateliers et des réunions mentionnés ci-dessus.

5. Le présent rapport est le douzième rapport de synthèse publié par le Secrétaire général depuis la création du Registre. Il contient les données et éléments d'information fournis par 106 gouvernements sur l'importation et l'exportation des armes classiques visées par le Registre – chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, hélicoptères d'attaque, avions de combat, navires de guerre, et missiles et lanceurs de missiles – pour l'année civile 2003. Il comprend aussi des informations supplémentaires communiquées par les gouvernements sur les achats liés à la production nationale et les dotations militaires. Les réponses sont reproduites aux sections II et IV, et celles qui seront communiquées ultérieurement seront publiées sous forme d'additifs au présent rapport.

6. La section III du rapport contient un index des informations générales communiquées par les gouvernements conformément aux paragraphes 10 et 18 de la résolution 46/36 L et au paragraphe 5 de la résolution 47/52 L. On pourra consulter ces informations au Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU.

II. Informations reçues des gouvernements¹

7. Les éléments d'information communiqués par les gouvernements sont présentés comme suit : a) un tableau synoptique de toutes les réponses reçues par le Secrétaire général; et b) un index des réponses de chaque gouvernement, les parties pertinentes des notes verbales étant également reproduites le cas échéant.

8. Le tableau synoptique a été établi pour plus de commodité. Pour ce qui est des informations qui y figurent, la mention « oui » indique que des éléments d'information concernant les importations ou les exportations d'armes relevant des sept catégories visées par le Registre ont été communiqués pendant la période considérée. Aux fins d'harmonisation, on a utilisé la mention « néant » lorsque

¹ Les documents ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus. Les appellations employées n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités.

l'État a répondu par la mention « néant », ou « aucune » ou « 0 » ou par un tiret (–), ou indiqué de toute autre manière qu'il n'avait procédé à aucune importation ou exportation. On a laissé un blanc sous les rubriques « Informations sur les importations » et « Informations sur les exportations » lorsque l'État n'a communiqué aucune donnée; il peut néanmoins dans certains cas avoir fourni des explications dans sa note verbale, comme indiqué ci-dessus. Seules sont reproduites à la section B les parties des formulaires types et des notes verbales contenant des informations précises sur la question. Lorsque dans son formulaire type, ou sa note verbale, l'État a répondu par la mention « néant » ou par un blanc, sa réponse figure uniquement dans le tableau synoptique.

A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements²

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Afrique du Sud	Oui	Oui		Non
Allemagne	Oui	Néant		Oui
Andorre	Néant	Néant		Non
Antigua-et-Barbuda	Néant	Néant		Non
Argentine	Néant	Oui		Non
Arménie	Néant	Néant		Oui
Australie	Néant	Oui		Oui
Autriche	Oui	Oui		Oui
Azerbaïdjan	Néant	Néant		Non
Bangladesh	Néant	Oui		Non
Barbade	Néant	Néant		Non
Bélarus	Oui	Néant		Non
Belgique	Néant	Néant		Oui
Belize	Néant	Néant		Non
Bénin	Néant	Néant		Non
Bhoutan	Néant	Néant		Non
Bolivie	Néant	Néant		Non
Brésil	Néant	Oui		Oui
Brunéi Darussalam	Néant	Néant		Non
Bulgarie	Oui	Néant		Oui
Burkina Faso	Néant	Néant		Non
Cambodge	Néant	Néant		Oui
Chypre	Néant	Oui		Non
Costa Rica	Néant	Néant		Non
Croatie	Néant	Oui		Oui
Cuba	Néant	Néant		Non
Danemark	Oui	Oui		Non

² Les îles Cook, Nioué et le Saint-Siège ont soumis des rapports portant la mention « Néant ».

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Djibouti	Néant	Néant		Non
El Salvador	Néant	Néant		Non
Équateur	Néant	Néant		Non
Espagne	Néant	Oui		Oui
Estonie	Néant	Oui		Oui
États-Unis d'Amérique	Oui	Néant		Oui
Ex-République yougoslave de Macédoine	Néant	Néant		Non
Fédération de Russie	Oui	Néant		Non
Fidji	Néant	Néant		Non
Finlande	Oui	Oui		Oui
France	Oui	Néant		Oui
Grèce	Oui	Oui		Oui
Guatemala	Néant	Néant		Non
Guyana	Néant	Néant		Non
Honduras	Néant	Néant		Non
Hongrie	Néant	Néant		Oui
Îles Marshall	Néant	Néant		Non
Îles Salomon	Néant	Néant		Non
Indonésie	Néant	Oui		Non
Irlande	Néant	Néant		Oui
Islande	Néant	Néant		Non
Israël	Oui	Néant		Non
Italie	Oui	Oui		Non
Jamaïque	Non	Non		Non
Japon	Néant	Néant		Oui
Jordanie	Néant	Oui		Non
Kazakhstan	Néant	Néant		Non
Kirghizistan	Néant	Néant		Non
Kiribati	Néant	Néant		Non
Lettonie	Néant	Oui		Oui
Liban	Néant	Néant		Non
Liechtenstein	Néant	Néant		Non
Lituanie	Néant	Oui		Oui
Malaisie	Néant	Oui		Non
Malawi	Néant	Néant		Non
Maldives	Néant	Néant		Non
Malte	Néant	Néant		Non
Mexique	Néant	Oui		Non
Micronésie (États fédérés de)	Néant	Néant		Non

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Monaco	Néant	Néant		Non
Namibie	Néant	Néant		Non
Nauru	Néant	Néant		Non
Népal	Néant	Néant		Non
Norvège	Oui	Oui		Oui
Nouvelle-Zélande	Néant	Oui		Oui
Ouzbékistan	Néant	Néant		Non
Pakistan	Néant	Oui		Non
Palaos	Néant	Néant		Non
Paraguay	Néant	Néant		Non
Pays-Bas	Oui	Néant		Oui
Pérou	Néant	Néant		Non
Philippines	Néant	Oui		Non
Pologne	Oui	Oui		Oui
Portugal	Néant	Oui		Non
République de Corée	Néant	Oui		Non
République de Moldova	Néant	Néant		Oui
République tchèque	Oui	Oui		Non
République-Unie de Tanzanie	Néant	Néant		Non
Roumanie	Oui	Oui		Oui
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oui	Oui		Oui
Saint-Marin	Néant	Néant		Non
Samoa	Néant	Néant		Non
Serbie-et-Monténégro	Néant	Néant		Non
Singapour	Néant	Oui		Non
Slovaquie	Oui	Oui		Oui
Slovénie	Oui	Oui		Non
Suède	Oui	Néant		Oui
Suisse	Oui	Oui		Oui
Tadjikistan	Néant	Néant		Non
Thaïlande	Néant	Oui		Non
Tonga	Néant	Néant		Non
Trinité-et-Tobago	Néant	Néant		Non
Tuvalu	Néant	Néant		Non
Turquie	Néant	Oui		Oui
Ukraine	Oui	Oui		Non
Viet Nam	Néant	Néant		Non

B. Réponses reçues des gouvernements

Afrique du Sud

Pays déclarant : Afrique du Sud

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 31 mai 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Jordanie	100			Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI) Ratel 20 mm	Forces armées jordaniennes
	Nigeria	1			Véhicule blindé de transport de troupe (VBTT) RG31	Ministère de la police
	Suisse	8		Iraq	VBTT Mamba	Fourni à : Fondation suisse de déminage
	Suisse	1		Angola	VBTT Mamba	Fourni à : Médecins sans frontières
	Mozambique	5			VBTT Casspir	Ministère de la police
	Mozambique	11			VBTT Casspir	Forces mozambicaines de défense
	Norvège	2		Iraq	VBTT Mamba	Fourni à : Norwegian People's Aid
	Norvège	1		Angola	VBTT Rhino	Fourni à : Norwegian Refugee Council
	Norvège	2		Angola	VBTT Mamba	Fourni à : Norwegian Refugee Council
	États-Unis d'Amérique	4			VBTT RG31	US Army
	Italie	2		Angola	VBTT Casspir	Fourni à : INTERSOS
	Ghana	13			VBCI Ratel 20 mm	Force ghanéenne de défense
	Ghana	6			VBCI Ratel 90 mm	Force ghanéenne de défense
	Guinée	10			VBTT Mamba	Ministère de la sécurité
	Organisation des Nations Unies	18		Italie	VBTT Mamba	Fourni à : Programme alimentaire mondial
	Organisation des Nations Unies	2		Soudan	VBTT Mamba	Fourni à : Bureau de la lutte antimines au Soudan

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Organisation des Nations Unies	2		Géorgie	VBTT RG31	Fourni à : Mission d'observation des Nations Unies
	Organisation des Nations Unies	4		Iraq	VBTT RG32 Scout	Fourni à : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
	Organisation des Nations Unies	2		Iraq	VBTT RG31	Fourni à : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
	Canada	1			VBTT RG31	Forces de défense nationale
	République de Serbie	4			VBTT RG32 Scout	Ministère de l'intérieur
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Malaisie	6			Obusier tracté G5 de 155 mm	Force malaisienne de défense
IV. Avions de combat	Chili	2			Cheetah E (démonté)	Force chilienne de défense
VII. Missiles et lance-missiles	Émirats arabes unis	5			Engin aérien sans pilote Seeker 2	Forces armées des Émirats arabes unis

Critères nationaux de transfert : L'Afrique du Sud considère que le matériel a été exporté dès lors qu'il a quitté le port de départ en Afrique du Sud; les importations sont comptabilisées comme telles dès que les marchandises sont physiquement présentes dans le pays.

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Allemagne	1			Corvette de patrouille MEKO A-200	Marine sud-africaine

Allemagne

Pays déclarant : **Allemagne**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 25 mai 2004

Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Danemark	9			Leopard 2	
	Finlande	124			Leopard 2	
	Grèce	82			Leopard 1	
	Pologne	87 ¹			Leopard 2	
	Espagne	1			Leopard 2	
II. Véhicules blindés de combat	Roumanie	6			Blindé de DCA Gepard	
	Autriche	29 ³			Jaguar	Dont 27 pouvant servir de pièces détachées
	Lituanie ²					
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Grèce	10			Obusier automoteur PzH 2000	
	Italie	2			Obusier automoteur PzH 2000	
	Estonie	4			Obusier tracté FH-70	
IV. Avions de combat	Pologne	9			MiG 29	
VI. Navires de guerre	Égypte	4			Patrouilleur rapide 148	
	Égypte	1			Ravitailleur KL 760	
	Égypte	1			Ravitailleur KL 701	
	Afrique du Sud	2 ⁴			Corvette de patrouille MEKO A-200	Marine sud-africaine

¹ Total : 128 pièces en 2002 et 2003.

² L'État importateur final déclarera l'importation de 21 pièces « M113 » qui figurent déjà dans le rapport 2003 de l'Allemagne en raison d'une différence dans la définition du transfert.

³ L'État importateur final pourrait déclarer un nombre de pièces différent en raison de différences entre les législations nationales.

⁴ L'État importateur final pourrait déclarer un nombre de pièces différent en raison d'une différence dans la définition du transfert.

Argentine

Pays déclarant : **Argentine**

Original : espagnol

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 27 mai 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis	6			Lance-grenades 40 mm Mk. 19, mod. 3	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis	21 missiles			Missile TOW	
		3 lanceurs de missiles			Lanceur de missiles TOW	

Australie

Pays déclarant : **Australie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 16 avril 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Canada	67		Darwin et Puckpunyal	21 x ASLAV T1 46 x ASLAV T2	Caisses importées du Canada; tourelles du type 1 construites en Australie
V. Hélicoptères d'attaque	1. États-Unis	7		Nowra (Nouvelle-Galles du Sud)	SH-2G(A) Super Seasprite	Sur le total de 10 exemplaires importés en 2002 et 2003, 7 ont été reçus mais n'ont pas encore été transférés à l'État australien
	2. France	3		Brisbane (Queensland)	ARH Tiger Eurocopter	3 cellules expédiées en Australie pour assemblage (éléments du projet d'hélicoptère de reconnaissance armé Air 87 prévoyant l'acquisition de 22 ARH et de leurs équipements annexes).
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis	Secret-défense			AMRAAM AIM-120	Le nombre de missiles est couvert par le secret-défense
	Royaume-Uni	Secret-défense			AMRAAM AIM-132	
	États-Unis	Secret-défense			AGM 142E	
	Suède	Secret-défense			RBS 70	

Critères nationaux de transfert : iii) transfert du titre de propriété.

Autriche

Pays déclarant : **Autriche**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 21 juin 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Gabon	1			Véhicule blindé amphibie à roues	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Allemagne	29			Véhicule de combat antichars (VCAC) « Jaguar »	27 VCAC n'ont jamais été incorporés aux forces armées (pour pièces détachées seulement)

Bangladesh

Pays déclarant : **Bangladesh**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 22 juin 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Royaume-Uni	5			Patrouilleur hauturier (OPV) de classe Island	<p>A. Un contrat de vente a été signé le 23 juin 2002 entre le Royaume-Uni et le Bangladesh pour l'acquisition de cinq (5) OPV. Les deux premiers OPV sont arrivés au Bangladesh le 6 janvier 2003 et le 9 avril 2003.</p> <p>B. Le troisième OPV est arrivé au Bangladesh le 22 décembre 2003.</p> <p>C. Les quatrième et cinquième OPV sont arrivés au Bangladesh le 5 mai 2004.</p>

Bélarus

Pays déclarant : **Bélarus**

Original : russe

Année civile : 2003

Informations générales : non

Date de présentation : 26 mai 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Côte d'Ivoire	1	Fédération de Russie		BMP-1	*
	Côte d'Ivoire	13	Fédération de Russie		BRDM-2	*
	Côte d'Ivoire	6	Fédération de Russie		BTR-80	*
	Soudan	9	Fédération de Russie		BMP-2	*
	Soudan	39	Fédération de Russie		BRDM-2	*
III. Systèmes d'artillerie	Soudan	16	Fédération de Russie		Obusier D-30 de 122 mm	*
	Soudan	10	Fédération de Russie		Obusier automoteur 2S1 de 122 mm	*
	Soudan	4	Fédération de Russie		Lance-roquettes multitubes (LRM) 122 mm 9P138	*
	Soudan	2	Fédération de Russie		LRM de 122 mm BM-21	*
	Côte d'Ivoire	6	Fédération de Russie		LRM de 122 mm BM-21	*
	Côte d'Ivoire	10	Fédération de Russie		Mortier de 82 mm BM-37	*
IV. Avions de combat	Côte d'Ivoire	2	Fédération de Russie		Su-25 UB	*
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Suède	4	Fédération de Russie		Missiles 9M313	*

* Partis du territoire de l'exportateur.

BrésilPays déclarant : **Brésil**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 26 mai 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
V. Hélicoptères d'attaque	France	3	–	–	Hélicoptère AS 532UE (Cougar A5 532)	

Critères nationaux de transfert : incorporation de l'équipement à la dotation des forces armées.

Bulgarie

Pays déclarant : **Bulgarie**

Original : anglais

Année civile : 2003

Information générales : oui

Date de présentation : 2 juillet 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
					<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Côte d'Ivoire	3			Mortier de 120 mm	
	Congo Brazzaville	6			Mortier de 82 mm	
IV. Avions de combat	Côte d'Ivoire	2			MiG-23	
	Australie	1			MiG-21UM	Sans armement
V. Hélicoptères d'attaque	Côte d'Ivoire	2			Mi-24	
	États-Unis	2			Mi-24 D	Sans armement

Chypre

Pays déclarant : **Chypre**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 5 mai 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Chars de bataille	Grèce	9	France	Grèce	AMX-30G	

Croatie

Pays déclarant : **Croatie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 1^{er} juin 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	Roumanie	4	Russie	Ukraine	Chasseurs MiG-21 UMD (avec équipements annexes)	– Avions d'entraînement – Appareils révisés en Roumanie

DanemarkPays déclarant : **Danemark**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : non

Date de présentation : 1^{er} juin 2004**Exportations**

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Australie	17			Structure d'assistance au lancement en aluminium (ALSS)	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Allemagne	19			Leopard 2A5	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Singapour	10			Structure d'assistance au lancement en aluminium (ALSS)	

Espagne

Pays déclarant : **Espagne**

Original : espagnol

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 10 juin 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Allemagne	1			Leopard 2	^c
II. Véhicules blindés de combat	Suisse	2			Piranha III	^a
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis	1			Hélicoptère SH-60	^b

Critères nationaux de transfert :

Exportations : sortie du matériel du territoire de l'exportateur et transfert du titre de propriété.

Importations : arrivée du matériel sur le territoire de l'importateur et transfert du titre de propriété.

^a Licence n° 324029953 5 de 2003 pour 18 véhicules (2 achetés en 2003). Rectification n° 324035106 4 de 2003.

^b Licence n° 324007612 2 de 1999, rectifications n° 324024797 2 de 2002 et 324029665 6 de 2003. Acquisition totale de 6 hélicoptères.

^c Licence n° 324030073 4 de 2003. Acquisition de 30 chars de combat.

EstoniePays déclarant : **Estonie**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 14 juillet 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Allemagne	4			Obusier de 155 mm	

États-Unis d'Amérique

Pays déclarant : États-Unis d'Amérique

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 26 mai 2004

Exportations

A Catégorie (I à VII)	B État(s) importateur(s) final(s)	C Nombre de pièces	D État d'origine (autre que l'exportateur)	E Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Canada	54			VBTT M113 (à monter)	
	Chili	158			VBTT M113	
	Égypte	14			M577	
		6			M106	
		1			M113	
	Israël	54			M106	
	Italie	18			Véhicule d'assaut amphibie AAV7A1	
	Malaisie	75			Véhicule blindé de combat (VBC) ACV 300	
		56			VBCI à monter	
	République de Corée	15			AAV7A1	
Arabie saoudite	57			Véhicule blindé léger (VBL)		
Turquie	167			VBCI à monter		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Danemark	1			Canon de marine Mk45	
	Égypte	2			Lance-roquettes multitubes (LRM)	
	Japon	1			Canon de marine Mk45	
	République de Corée	17			Lance-roquettes multitubes (LRM)	
IV. Avions de combat	Brésil	2			P-3	
	Allemagne	2			F-16	
	Grèce	41			F-16	
	Israël	3			F-16	
	Jordanie	8			F-16	
	Pérou	2			A-37	
	Thaïlande	9			F-16	

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
V. Hélicoptères d'attaque	Australie	1			SH-2G (A)	
	Israël	15			AH-1	
	Nouvelle-Zélande	1			SG-2G (NZ)	
	Pologne	2			SH-2	
	Espagne	1			SH-60	
	Turquie	2			S-70A	
VI. Navires de guerre	Turquie	1			Frégate lance-missiles (FFG)	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Bahreïn	6			LAU-129	
		10			Standard Missile	
	Canada	6			Missile air-sol AGM-64	
	Égypte	2			Mk-141	
	Grèce	203			AGM-65	
		24			LAU-117	
		6			Missile d'exercice TGM-65	
	Israël	13			AIM-120	
	Italie	55			AGM-88	
	Japon	96			LRM; missile air-air (AAM)	
	Koweït	21			AGM-84	
	République de Corée	3			AGM-65	
	Arabie saoudite	56			Missile d'interception aérienne AIM-120	
	Singapour	160			AIM-120	
	Espagne	43			TGM-65	
	Thaïlande	2			AIM-120	
	Turquie	8			Mk-141	
	Émirats arabes unis	218			LAU-129	
		2			AGM-88	
	Royaume-Uni	22			AGM/UGM-109	

Note : En outre, au cours de l'année civile 2003, les transferts suivants ont eu lieu à Taiwan :

VI. Navires de guerre 4 destroyers lance-missiles (DDG)
 VII. Missiles et lanceurs de missiles 120 AIM-120
 1 AIM-7

Critères nationaux concernant les transferts : iii) transfert du titre de propriété.

Fédération de Russie

Pays déclarant : **Fédération de Russie**

Original : russe

Année civile : 2003

Informations générales : non

Date de présentation : 28 mai 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Éthiopie	18				
	Algérie	1				
	Inde	12				
	Indonésie	4				
	Iran	3				
	Chine	19				
	Soudan	3				
	Éthiopie	3				
V. Hélicoptères d'attaque	Inde	8				
	Indonésie	2				
	Ouganda	3				
	République tchèque	7				
	Éthiopie	7				
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Inde	74				
	Chine	269				

Finlande

Pays déclarant : **Finlande**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 1^{er} juillet 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Suède	51			Patria XA-202S, XA-203S	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Allemagne	124			Leopard 2A4	
II. Véhicules blindés de combat	Suède	7			CV90	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Allemagne	20				

France

Pays déclarant : **France**

Original : français

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 9 juin 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Émirats arabes unis	7			Chars Leclerc	
II. Véhicules blindés de combat	Oman	36			VBL 4x4	
	Botswana	25			VBL TPK 420 STL	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Italie	56			Mortier de 120 mm	
IV. Avions de combat	Émirats arabes unis	21			Mirage 2000-9	
	Pakistan	3			Mirage V	
	Maroc	1			Mirage F1C	
V. Hélicoptères d'attaque	Émirats arabes unis	6			Fennec AS 550 C3	
		1			Panther AS 565 SB	
	Jordanie	5			EC 635	
	Slovénie	2			Cougar AS 532 AL	
	Grèce	2			Super Puma	
	Corée du Sud	2			Panther AS 565 MB	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Émirats arabes unis	30			Exocet	
	Grèce	9			Exocet (installation de tir et missile)	
	Malaisie	8			Exocet	

Grèce

Pays déclarant : Grèce

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 30 avril 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat		2	États-Unis		A-7	Crash
		1	États-Unis		F-16	Crash
		1	France		M-2000	Crash
VI. Navires de guerre		1	États-Unis		DDG	Déclassement
		1	France		PPFG	Déclassement

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Allemagne	82			Leopard 1 A5	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Allemagne	10			Obusier automoteur PzH 2000 (155 mm)	
IV. Avions de combat	États-Unis	40			G-16	Comptant
	États-Unis	2			A-7	Comptant
VI. Navires de guerre	Pays-Bas	1			FFGH	Achat

IsraëlPays déclarant : **Israël**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 2 juin 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Espagne	2			120 mm	Canons
	Colombie	4			81 mm	Mortiers
	Chili	12			120 mm	Mortiers

Critères nationaux de transfert : arrivée du matériel sur le territoire national.

ItaliePays déclarant : **Italie**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : non

Date de présentation : 26 mai 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Nigeria	18			Obusier de campagne 105/14	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	France	60			Mortier rayé de 120 mm	
	Allemagne	2			Obusier automoteur 155/52	

Jordanie

Pays déclarant : **Jordanie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 10 mai 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Royaume-Uni	88			Challenger-1	Usagés (don)
II. Véhicules blindés de combat	Afrique du Sud	120			Ratel	Achat/usagés
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Fédération de Russie	1 904			Lance-grenades RPG25	Neufs (achat)
		3 000				

LettoniePays déclarant : **Lettonie**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 8 juillet 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Norvège	1				

LituaniePays déclarant : **Lituanie**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 28 juin 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Allemagne	21	États-Unis		VBTT M113	

Malaisie

Pays déclarant : **Malaisie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 26 juin 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Turquie	212			Fnss Savunma Sistemleri A. S. Véhicule de combat d'infanterie-116 Véhicule antiblindé-8 Véhicule blindé porte-mortiers-10 Véhicule blindé de commandement-24 Ambulance blindée-25 Ambulance blindée-13 Véhicule blindé de transmissions-13 Véhicule blindé filtre-7 Véhicule blindé de dépannage-8	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Afrique du Sud	6	–	–	Obusier de 155 mm G5 Mk 111	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Pakistan	160 unités 72 missiles	–	–	Missiles sol-air à courte portée (ANZA Mk II)	
	Pakistan	450 unités	–	–	Missile antichar téléguidé (Bakhtar Shikan)	

Mexique

Pays déclarant : **Mexique**

Original : espagnol

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 13 mai 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Israël	2			Vedettes rapides lance-missiles classe « Aliya »	Ces navires seront livrés en 2004

Norvège

Pays déclarant : **Norvège**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 2 juillet 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Pologne	1	Allemagne	Norvège (pour l'armement restant)	Sous-marin de classe Kobben	Quatrième d'un total de cinq*. Le dernier sera exporté en 2004

* Un des cinq n'est pas en état de naviguer. Pour usage technique seulement.

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles		1			Nacelle PANTERA pour F-16 Fighting Falcon	

Critères nationaux de transfert : Transfert du titre de propriété.

Nouvelle-Zélande

Pays déclarant : **Nouvelle-Zélande**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 9 juin 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Canada	72			VBL NZLAV	Transfert incomplet – 33 pièces à livrer

Critères nationaux de transfert : Outre le déplacement matériel d'équipement d'un territoire à un autre ou dans le territoire national, les transferts internationaux supposent également le transfert du titre de propriété et de la maîtrise du matériel.

Pakistan

Pays déclarant : **Pakistan**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : non

Date de présentation : 24 mai 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Chine	80			D-30 122 mm (obusiers)	
IV. Avions de combat	Chine	6			A-5 (avions)	

Pays-Bas

Pays déclarant : **Pays-Bas**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 28 mai 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Grèce	1			Frégate (classe Kortenaer)	

Critères nationaux de transfert : Transfert du titre de propriété.

Philippines

Pays déclarant : **Philippines**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 3 juin 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	Thaïlande	8		Sangle Point Cavite	Appui aérien rapproché OV-10	

Pologne

Pays déclarant : **Pologne**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 17 août 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Afghanistan	106			Mortiers de 82 mm – 36 pièces Canon sans recul de 72 mm – 70 pièces Total = 106 pièces	Transfert non lucratif en faveur de l'Armée de l'État islamique d'Afghanistan

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Allemagne	98			Leopard 2A4	
IV. Avions de combat	Allemagne	9			MiG-29	
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis d'Amérique	1			Kaman SH-2F	
VI. Navires de guerre	États-Unis d'Amérique	1			Classe OHP	
	Norvège	4*			Classe Kobben	* Trois acquis en 2002, dont 2 sont opérationnels et en service et 1 non opérationnel servant à l'exercice et comme source de pièces détachées

Portugal

Pays déclarant : **Portugal**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : non

Date de présentation : 2 juin 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Italie	3			IVECO M40, 12WM/P	Critère f)
	États-Unis	6			M1097 HMMWv	ii)

Critères nationaux de transfert : La nature des renseignements fournis doit être indiquée conformément aux notes explicatives e et f.

République de Corée

Pays déclarant : République de Corée

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 2 août 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	1			RAM GMLS (lanceur)	
	États-Unis d'Amérique	20			MLRS M270 (lanceur multitube de 230 mm)	

République tchèque

Pays déclarant : République tchèque

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 1^{er} juin 2004

Exportations

A Catégorie (I à VII)	B État(s) importateur(s) final(s)	C Nombre de pièces	D État d'origine (autre que l'exportateur)	E Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Hongrie	1			Char de dépannage VT 55 A	
II. Véhicules blindés de combat	États-Unis	1			OT 64	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Géorgie	4			Lance-roquettes multiples GRAD mod. 70 de 122 mm	
	Géorgie	2			Obusier Dana SP de 152 mm	
	Indonésie	4			Lance-roquettes multiples GRAD mod. 70 de 122 mm	
IV. Avions de combat	Géorgie	12			SU-25K	
	République slovaque	1			L-29	
	République algérienne démocratique et populaire	11			L-39	

Importations

A Catégorie (I à VII)	B État(s) exportateur(s)	C Nombre de pièces	D État d'origine (autre que l'exportateur)	E Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Suisse	1	FR		AMX 13	
II. Véhicules blindés de combat	Suisse	1	GB		Ferret Scout	
IV. Avions de combat	Ukraine	1	CZ		I-39	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Russie	7			Mi-24v	

Roumanie

Pays déclarant : **Roumanie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 8 juin 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	Croatie	4	Kirghizistan	–	MiG-21 UM	
	États-Unis	5	–	–	L-39 ZA	Démilitarisés
	Bangladesh	3	–	–	L-39 ZA	Démilitarisés
V. Hélicoptères d'attaque	Côte d'Ivoire	4	–	–	IAR 330 Puma	2 pièces configurées pour VIP et 2 pièces en configuration polyvalente (recherche et sauvetage) non utilisable à des fins belliqueuses

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Allemagne	6			Systèmes GEPARD	
IV. Avions de combat	Kirghizistan	4	Ex-URSS	–	MiG-21 UM	Pour modernisation et exportation en Croatie
VI. Navires de guerre	Royaume-Uni	3	–	–	Frégates classe T-22	Confiées au Royaume-Uni pour modernisation

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Pays déclarant : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : oui

Date de présentation : 2 juillet 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Jordanie	94	–	–	Char de combat principal Challenger 1	
VI. Navires de guerre	Canada	1	–	–	Sous-marins de classe Upholder	
	Chili	1	–	–	Frégate type 22	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Australie	Secret-défense	–	–	ASRAAM AIM-22	
	Allemagne	79	–	–	Lance-missiles AMRAAM	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	22	–	–	AGM/UGM-109	

Singapour

Pays déclarant : **Singapour**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2003

Date de présentation : 26 mai 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis	Plusieurs			AIM-120	

Slovaquie

Pays déclarant : **Slovaquie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 2 juin 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Grèce	2			Véhicules blindés de combat ARSYS VPBA	
	Grèce	1			Véhicule blindé de combat ARSYS VPOD	
	Hongrie	3			Véhicules blindés de combat PTSZ-10M	
IV. Avions de combat	États-Unis	2			Aéronefs militaires de 2 000 à 15 000 kg L-39 ZA	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	République tchèque	1			Char de combat T-72 M4 CZ	
IV. Avions de combat	République tchèque	2			Aéronefs militaires L-410 T	
	Pologne	1			Aéronef TD-11 ISKRA	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Ukraine	1 250			Roquettes non guidées S-8KOM	

Slovénie

Pays déclarant : **Slovénie**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : non

Date de présentation : 14 juin 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Afghanistan	8	Yougoslavie		M69 A 82 mm	Don du Gouvernement slovène à l'Armée nationale afghane
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Allemagne	4			Missiles Roland Mk 2	Pour exercices militaires et destruction
	Russie	4 + 6			Missiles IGLA 9M39	Pour essais et déploiement
	Russie	1 + 1			Lanceur 9P516 Lanceur 9P519-2	
	Afghanistan	26	Russie (ex-URSS)		Lance-grenades RPG-7 85 mm	Don du Gouvernement slovène à l'Armée nationale afghane

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	France	2			Hélicoptère Cougar	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Ex-République yougoslave de Macédoine	10 + 1			Lance-roquettes RBR 64 mm, M80, Zolja; lance-roquettes RBR 120 mm, M91	

Suède

Pays déclarant : **Suède**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 29 juin 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
					<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Finlande	1			Véhicule de combat 9030	
	Suisse	60			Véhicule de combat 9030	
	Allemagne	22			Véhicule tous terrains 206S	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Estonie	6			Mortiers m/41 de 120 mm	
	Lettonie	6			Mortiers m/41 de 120 mm	
IV. Navires de guerre	Singapour	2			Sous-marin (classe Sjöormen)	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Australie	Secret-défense			Missiles RBS 70 Mk 2	
	Finlande	Secret-défense			Missiles RBS 15 SF3	

Suisse

Pays déclarant : Suisse

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 6 juillet 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
II. Véhicules blindés de combat	1) Espagne	12 pièces		
	2) Botswana	16 pièces		
IV. Avions de combat	États-Unis	5 pièces	États-Unis	

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Piranha IIIC 8x8	
Piranha IIIC 8x8	
Tiger F-5	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
II. Véhicules blindés de combat	Suède	65 pièces		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VC 9030 VBCI 2000	Partiellement construits par RUAG LS puis remis à l'armée

ThaïlandePays déclarant : **Thaïlande**

Original : anglais

Année civile : 2003

Informations générales : non

Date de présentation : 9 juin 2004

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	États-Unis	7		Nakhonratchasima	F-16 A (ADF)	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Suède	65				

Turquie

Pays déclarant : **Turquie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2003

Date de présentation : 28 mai 2004

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	États-Unis	1			1 FFGH	Vente
VII. Missiles et lanceurs de missiles	France	239	–	s.o.	Système d'arme ERYX	–
	États-Unis	72	–	s.o.	Missile air-sol Hellfire 2 114K	–

Ukraine

Pays déclarant : **Ukraine**

Original : russe

Année civile : 2003

Informations générales : non

Date de présentation : 24 mai 2004

Exportations

A Catégorie (I à VII)	B État(s) importateur(s) final(s)	C Nombre de pièces	D État d'origine (autre que l'exportateur)	E Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Azerbaïdjan	3			T-72	
	Yémen	32			T-72	
	Chine	1			T-72	
	États-Unis d'Amérique	4			T-80	
II. Véhicules blindés de combat	Angola	11			BTR-80	
	Yémen	36			BMP-2	
	Myanmar	10			BTR-3U	
	Côte d'Ivoire	1			BMP-2	
IV. Avions de combat	Viet Nam	6			L-39	
	Érythrée	1			SU-27	
	Estonie	3			L-39	Démilitarisé
	Éthiopie	3			Su-27	
	Afrique du Sud	1			L-39	Démilitarisé
	Fédération de Russie	1			L-39	Démilitarisé
	États-Unis d'Amérique	13			L-39	Démilitarisé
	République tchèque	1			L-39	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Inde	72			R-27	
	Myanmar	10			R-27	
	Fédération de Russie	24			RS-18	
	États-Unis d'Amérique	10			Mécanisme de lancement oP516 (système de missiles contre avions Igla)	
29				Missiles 9M39 (SA-18 pour système contre avions Igla)		

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	Algérie	25			MiG-21	

III. Index des informations générales reçues des gouvernements pour l'année civile 2003

<i>État</i>	<i>Titre</i>	<i>Langue</i>
Allemagne	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale 2003. Politique et pratique de l'Allemagne en ce qui concerne les exportations d'armes classiques et la technologie qui y est liée. Annexe : Politique de l'Allemagne en ce qui concerne les exportations d'armes de guerre et d'autres matériels militaires.	Anglais
Arménie	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
Australie	Dotations nationales.	Anglais
Autriche	Dotations nationales. Achats liés à la production nationale. Informations générales sur les dotations autrichiennes.	Anglais
Belgique	Dotations globales en chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie, avions de combat, hélicoptères d'attaque, navires de guerre et missiles et lanceurs de missiles (« néant »).	Français
Brésil	Dotations militaires et achats liés à la production nationale. Politique pertinente et/ou législation nationale.	Anglais
Bulgarie	Dotations militaires et achats liés à la production nationale.	Anglais
Canada	Dotations en matériel – Forces armées canadiennes (au 1 ^{er} avril 2003). Achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
Croatie	Achats liés à la production nationale en 2003.	Anglais
Espagne	Dotations militaires au 31 décembre 2003. Achats liés à la production nationale. Rationalisation des différences avec l'année précédente. Politiques et procédures de l'Espagne concernant le transfert de matériel de défense.	Espagnol
Estonie	Dotations militaires (au 1 ^{er} mai 2004). Achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
États-Unis d'Amérique	Dotations militaires et achats liés à la production nationale. Informations générales.	Anglais
Finlande	Rapport sur les dotations militaires pour l'année de déclaration 2004.	Anglais

<i>État</i>	<i>Titre</i>	<i>Langue</i>
France	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Politique concernant les dotations militaires (au 31 décembre 2003).	Français
Grèce	Dotations militaires.	Anglais
Hongrie	Dotations militaires (« néant »).	Anglais
Irlande	Dotations militaires (« néant »).	Anglais
Israël	Informations générales.	Anglais
Japon	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Armes répertoriées sur la liste des biens soumis à réglementation. Politique du Japon concernant le contrôle des exportations et importations d'armes (« néant »).	Anglais
Lettonie	Informations annuelles sur les armes légères	Anglais
Lituanie	Dotations militaires.	Anglais
Norvège	Dotations militaires.	Anglais
Nouvelle-Zélande	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Rapport annuel des forces armées néo-zélandaises présenté au Parlement, pour l'exercice clos le 30 juin 2003; rapport prévisionnel des forces armées néo-zélandaises pour la période du 1 ^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003; rapport annuel du Ministère néo-zélandais de la défense présenté au Parlement, pour l'exercice clos le 30 juin 2003; rapport prévisionnel du Ministère néo-zélandais de la défense pour l'exercice clos le 30 juin 2003.	Anglais
Pays-Bas	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Informations sur les importations et exportations d'armes légères	Anglais
Pologne	Armes classiques en service. Armes classiques hors service en attente de traitement. Rapport sur les transferts internationaux d'armes légères.	Anglais
République de Moldova	Dotations militaires. Informations générales concernant les dotations moldaves (« néant »).	Anglais
Roumanie	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale.	Anglais
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Politiques britanniques concernant les achats, les importations et les exportations de matériel de défense. Données globales sur les transferts d'armes légères réalisés par le Royaume-Uni pendant la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2003.	Anglais

<i>État</i>	<i>Titre</i>	<i>Langue</i>
Slovaquie	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale en 2003.	Anglais
Suède	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale en 2003. Armes légères.	Anglais
Suisse	Rapport sur les dotations militaires pour l'année de déclaration 2004.	Anglais
Turquie	Production nationale, nombre de véhicules et de matériels militaires produits dans le pays.	Anglais

IV. Informations reçues des gouvernements sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale

<i>État</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats</i>
Allemagne	Oui	
Arménie	Oui	Néant
Australie	Oui	Oui
Autriche	Oui	Oui
Belgique	Oui	
Brésil	Oui	Néant
Bulgarie	Oui	Oui
Croatie		Oui
Espagne	Oui	Oui
Estonie	Oui	
États-Unis d'Amérique	Oui	Oui
Finlande	Oui	Oui
France	Oui	Oui
Grèce	Oui	
Hongrie	Oui	
Irlande	Oui	
Japon	Oui	Oui
Lituanie	Oui	
Norvège	Oui	
Nouvelle-Zélande	Oui	Néant
Pays-Bas	Oui	Oui
Pologne	Oui	Oui
République de Moldova	Oui	
Roumanie	Oui	Oui
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oui	Néant
Slovaquie	Oui	Néant
Suède	Oui	Oui
Suisse	Oui	
Turquie	Oui	Oui

Allemagne

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations¹ militaires au 31 décembre 2003</i>
I. Chars de bataille	2 171 : dont : 661 Leopard 1 1 510 Leopard 2
II. Véhicules blindés de combat	4 020 : dont : 2 122 Marder 8 M113 359 Tpz-1 Fuchs 142 ATF 2 306 Wiesel 348 Gepard 143 Roland (chenillés) 408 SpPz Luchs 184 Jaguar 1
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 641 : dont : 116 FH M101 191 FH 70 499 PzH M109 178 PzH 2000 499 Tampella 9 LARS 149 lance-roquettes multitubes
IV. Avions de combat	456 : dont : 304 Tornado 14 MiG-29 122 F-4 16 Bréguet Atlantic
V. Hélicoptères d'attaque	242 ² : dont : 199 BO-105 PAH-1 22 SEA LYNX 21 SEA KING
VI. Navires de guerre	63 : dont : 12 frégates 20 patrouilleurs rapides 31 bâtiments auxiliaires
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Dotations couvertes par le secret-défense.

¹ Les dotations militaires comprennent les systèmes qui sont sur l'inventaire et relèvent de la responsabilité des forces armées fédérales allemandes.

² Non compris deux autres hélicoptères classés hors service et impropres au combat, que les forces armées allemandes emploient pour l'instruction au sol.

Achats liés à la production nationale en 2003*

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Achats liés à la production nationale en 2002</i>
I. Chars de bataille	Néant
II. Véhicules blindés de combat	88 : dont : 88 ATF 2
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	13 : dont : 13 PZH 2000
IV. Avions de combat	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	Néant
VI. Navires de guerre	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant

* Aux fins du présent rapport, les achats liés à la production nationale s'entendent des systèmes complets d'armes relevant des sept catégories d'armes inscrites au présent Registre, que le Gouvernement a achetées en 2003 auprès de fournisseurs établis en Allemagne ou dans le cadre de programmes de coproduction auxquels l'Allemagne participe en tant que partenaire.

Arménie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale au 1^{er} janvier 2004

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale¹</i>
I. Chars de bataille	110	Néant
II. Véhicules blindés de combat	146	Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	229	Néant
IV. Avions de combat	6	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	8	Néant
VI. Navires de guerre	Aucun	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Aucun	Néant

¹ Au cours de l'année civile 2003, la République d'Arménie n'a acheté à la production nationale aucune arme relevant des sept catégories définies dans le Registre.

Australie

Dotations nationales

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Achats liés à production nationale</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	90	Char de combat principal Leopard AS1		
II. Véhicules blindés de combat	776	170 VBL ASLAV 601 M-113 Variants 5 Bushrangers	5 Bushangers	Les 170 véhicules comprennent les types 1 et 2, phases 2 et 3. Les M-113 blindés ou équipés d'armes qui ne correspondent pas aux définitions du Registre n'ont pas été déclarés.
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	271	128 M2A2 de 105 mm 107 Hamel de 105 mm 36 M-198 de 155 mm		La déclaration de 272 pièces en 2002 a été révisée suite à la destruction d'un Hamel en 2003.
IV. Avions de combat	156	71 F/A-18 Hornet 33 F-111 33 Hawk 127 (pour vols d'introduction seulement) 19 Ap3C/P3C Orion		
V. Hélicoptères d'attaque	27	8 UH-1 Iroquois 16 S-70B-2 Seahawk 3 SH-2G(A) Super Seasprite		Les appareils UH-1 répertoriés dans la déclaration ont été configurés en hélicoptères d'attaque au sol.
VI. Navires de guerre	22	6 FFG (classe Adélaïde) 5 FFH (classe ANZAC) 6 SSK (classe Collins) 2 ravitailleurs 3 bâtiments amphibies	1 FFH (classe ANZAC) 1 SSK (classe Collins)	Retardés en 2003: 1 classe ANZAC 1 classe Collins
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Secret-défense	Air-air : AMRAAM AIM-120, ASRAAM AIM-132, AIM-7, AIM-9. Air-sol : AGM 142E. Sol-air : SM1, AGM-84 Harpoon. Air-sol : AGM 119		Le nombre de missiles est couvert par le secret-défense. L'Australie fait partie du consortium qui met au point le missile Sea Sparrow évolué (ESSM) RIM-162

Autriche

Dotations nationales

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>Remarques</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	2	Ex-URSS	T72 M1T	Voir : Informations générales
	2	Ex-URSS	T55 AM2	
	Néant	E-U	MBT M 50 A 3Ö	
	114	Allemagne	MBT Leopard	
II. Véhicules blindés de combat	155	Local	VBTT A1	Voir : Informations générales
	105	Local	VBTT 1/20 mm	
	79	Local	VBC Ulan	
	155	Local	VCAL K/105 mm	
	68	Local	VBTT/UN	
	87	RFA	VCAC Jaguar 1	
	8	RFA	VCAC Jaguar 2	
	1	Ex-URSS	BMP-2	
	2	Ex-URSS	BMP-1	
	2	Ex-URSS	BTR-70	
	2	Ex-URSS	PTS-M/PKP	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	104	E-U	M101	Voir : Informations générales
	188	E-U	M109	
	24	E-U	M 2/stationnaire	
	4	E-U	M 30	
	63	E-U	M 2	
	193	Local	M 86	
	48	Local	M 60	
IV. Avions de combat	23	S	S-35Ö	
	29	S	S-105Ö	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant			
VI. Navires de guerre	Néant			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant			

Achats liés à la production nationale

<i>A</i>		<i>B</i>		<i>Remarques</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>		<i>Nombre de pièces</i>		<i>Description de la pièce</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille		Néant			Aucune production nationale
II. Véhicules blindés de combat		38		VBC Ulan (35) VBTT-ambulance Pandur (3)	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre		Néant			
IV. Avions de combat		Néant			Aucune production nationale
V. Hélicoptères d'attaque		Néant			Aucune production nationale
VI. Navires de guerre		Néant			Aucune production nationale
VII. Missiles et lanceurs de missiles		Néant			Aucune production nationale

Informations générales concernant les dotations autrichiennes*Catégorie I : Chars de bataille*

La production nationale a cessé; les derniers M60 ont été démilitarisés et utilisés comme éléments décoratifs d'installations militaires.

Catégorie II : Véhicules blindés de combat

95 véhicules de combat à armement lourd (VCAL) K/105 ont été retirés du service ou détruits.

Catégorie III : Systèmes d'artillerie de gros calibre

12 pièces M 109A2/A ont été améliorées en M109A50E.

Belgique

Dotations globales en chars de bataille, véhicules blindés de combat, système d'artillerie, avions de combat, hélicoptères d'attaque, navires de guerre et missiles et lanceurs de missiles au 31 décembre 2003

<i>Catégorie</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
(a)	(b)	(c)
I	Chars de bataille	141
II	Véhicules blindés de combat	891
III	Systèmes d'artillerie	190
IV	Avions de combat	126
V	Hélicoptères d'attaque	46
VI	Navires de guerre	3
VII	Missiles et lanceurs de missiles	0

Brésil

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale (inclus dans les dotations militaires)</i>
I. Chars de bataille	389	
II. Véhicules blindés de combat	849	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	602	
IV. Avions de combat	138	
V. Hélicoptères d'attaque	142	
VI. Navires de guerre	24	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	(**)	

* Correction apportée pour 2003.

** Les missiles se trouvant sur l'inventaire du Brésil sont intégrés au matériel déclaré dans les catégories précédentes.

Bulgarie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 473	Néant
II. Véhicules blindés de combat	1 856	Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	2 867	Néant
IV. Avions de combat	212	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	24	Néant
VI. Navires de guerre	8	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Secret-défense	Secret-défense

Croatie

Achats liés à la production nationale en 2003

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>Remarques</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	11	M84A4	Version croate du char de combat principal T72
II. Véhicules blindés de combat	Néant		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Néant		
IV. Avions de combat			
V. Hélicoptères d'attaque	Néant		
VI. Navires de guerre	Néant		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant		

Espagne

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Armée</i>	<i>Marine</i>	<i>Aviation</i>	Total
I. Chars de bataille	471	16	0	488
II. Véhicules blindés de combat	2 301	45	0	2 346
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 130	18	0	1 148
IV. Avions de combat	0	16	168	184
V. Hélicoptères d'attaque	28	33	0	61
VI. Navires de guerre	0	46	0	46
VII. Missiles et lanceurs de missiles	0	366	974	1 340

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	0		
II. Véhicules blindés de combat	5	Véhicules blindés Pizarro (infanterie)	Mis en service en 2003
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	4	2 obusiers S88-1 de 155 mm 2 mortiers ECIA 120	Mis en service en 2003
IV. Avions de combat	1	EF-2000	Mis en service en 2003
V. Hélicoptères d'attaque	0		
VI. Navires de guerre	1	Frégate <i>Almirante Juan de Borbón</i>	Mise en service en 2003
VII. Missiles et lanceurs de missiles	0		

Estonie

Dotations militaires (au 1^{er} mai 2004)

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>
I. Chars de bataille	Néant	
II. Véhicules blindés de combat	20 3 2	BTR-80 BTR-70 BTR-60
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	4 38 24 14 41 10 30 130	Obusier de 155 mm Obusier de 105 mm Mortier de 120 mm 41D Mortier de 120 mm 2B11 Mortier de 81 mm B455 Mortier de 81 mm NM95 Canon sans recul de 106 mm Canon sans recul de 90 mm 1110
IV. Avions de combat	Néant	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant	
VI. Navires de guerre	Néant	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant	

États-Unis d'Amérique

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires*</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	7 851	0
II. Véhicules blindés de combat	19 512	601
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	6 980	18
IV. Avions de combat	4 160	31
V. Hélicoptères d'attaque	2 214	0
VI. Navires de guerre	292	0
VII. Missiles et lanceurs de missiles	117 016	527

* Les réductions observées dans toutes les catégories par rapport aux données de l'année dernière (année civile 2002) sur les dotations militaires des États-Unis résultent de la poursuite du programme de réduction.

Finlande

Rapport sur les dotations militaires pour l'année de déclaration 2004

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires¹</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	392	
II. Véhicules blindés de combat ²	1 271	88
III. Systèmes d'artillerie ³	2 332	25
IV. Avions de combat	63	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant	
VI. Navires de guerre ⁴	15	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Secret-défense	

¹ Données au 1^{er} janvier 2004 pour les dotations militaires des formations et unités dans l'organisation du commandement.

² Véhicules blindés de transport de troupes et véhicules blindés de combat d'infanterie.

³ Pièces d'artillerie et mortiers automoteurs et tractés (y compris pour la défense côtière) (calibre 100 mm et plus).

⁴ 6 mouilleurs de mines (1 classe Pohjanmaa; 2 classe Hämeenmaa; 3 classe Pansio);
9 navires lance-missiles (4 classe Rauma; 4 classe Helsinki; 1 classe Hamina).

France

Dotations militaires (au 31 décembre 2003)

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	1 020	
II. Véhicules blindés de combat	3 235	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	773	
IV. Avions de combat	594	
V. Hélicoptères d'attaque	321	
VI. Navires de guerre	58	
VII. Missiles et lanceurs de missiles		Renseignements non disponibles

Achats liés à la production nationale (au 31 décembre 2003)

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	23	Leclerc
II. Véhicules blindés de combat	–	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	–	
IV. Avions de combat	–	
V. Hélicoptères d'attaque	–	
VI. Navires de guerre	–	
VII. Missiles et lanceurs de missiles		Renseignements non disponibles

Grèce

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 723	
II. Véhicules blindés de combat	2 234 ¹	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 905 ²	
IV. Avions de combat	543	
V. Hélicoptères d'attaque	20	
VI. Navires de guerre	39	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Exocet	
Systèmes portatifs de défense aérienne (MANPAD)	581	

¹ Y compris 87 VBC stationnés au Kosovo (KFOR), 4 VBC stationnés en Bosnie-Herzégovine (SFOR) et 2 VBC stationnés en Albanie.

² Y compris 4 mortiers stationnés au Kosovo (KFOR).

Hongrie

Dotations nationales

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>REMARQUES</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce Observations</i>
I. Chars de bataille	760		522 T55 238 T72
II. Véhicules blindés de combat	1 473		527 VBTT BTR-80 5 VBTT MT-LB 261 VBTT PSZH 490 VBCI BMP-1 12 VBCI BRM-1K 178 VBCI BTR-80A
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre*	1 236	<i>Union soviétique</i> <i>Union soviétique</i> <i>Union soviétique</i> <i>Union soviétique</i>	<i>50 mortiers 37M de 82 mm</i> <i>45 canons antiblindés D-44N de 85 mm</i> <i>52 canons antiblindés D-44 de 85 mm</i> <i>25 canons antiblindés MT-12 de 100 mm</i> 153 obusiers 2S1 SP 16 obusiers 2S3 SP 308 obusiers D-20 150 obusiers M-30 105 mortiers M 120 modèle 38/43 270 mortiers 2B11 (2S12) 62 lance-roquettes multitubes BM-21
IV. Avions de combat	114		71 MiG-21 7 MiG-23 37 MiG-29 9 Su-22
V. Hélicoptères d'attaque	54		54 Mi-24
VI. Navires de guerre	Néant		
VII. Missiles et lanceurs de missiles*	348	<i>Union soviétique</i> <i>Union soviétique</i> <i>France</i>	<i>243 MANPAD 9P58M (Strela-2)</i> <i>60 MANPAD 9P519 (Igla)</i> <i>45 MANPAD Mistral-2</i>

Irlande

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	Néant	
II. Véhicules blindés de combat	104 au total, dont : 18 15 15 40 14 2	AML 20 mm Panhard AML H90 Panhard VTT M3 Panhard Piranha Mowag CVR (T) Scorpion Sisu
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	127 au total, dont : 24 32 71	L118 de campagne de 105 mm AAL 70 Bofors de 40 mm Mortiers Brandt de 120 mm
IV. Avions de combat	Néant	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant	
VI. Navires de guerre	Néant	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant	

Japon

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	1. Char type 74 2. Char type 90	780 242
II. Véhicules blindés de combat	1. VBTT type 60 2. VBTT type 73 3. VBTT type 96 4. VBC type 89 5. VB PC et transmissions type 82 6. Véhicule de reconnaissance/patrouille type 87 7. Véhicule à roues avec protection chimique 8. Mitrailleuse de DCA automotrice type 87 9. Canon sans recul automoteur type 60 de 106 mm 10. Engin blindé de dépannage type 78 11. Engin blindé de dépannage type 90 12. Véhicule de ravitaillement en munitions type 87 13. Véhicule anémométrique type 75	97 337 157 65 231 94 29 50 83 50 19 75 8
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1. Lance-roquettes de 89 mm 2. Mortier type 64 de 81 mm 3. Mortier L16 de 81 mm 4. Mortier M2 de 107 mm 5. Mortier RT de 120 mm 6. Mortier automoteur type 96 de 120 mm 7. Canon sans recul de 84 mm 8. Canon sans recul type 60 de 106 mm 9. Obusier automoteur type 75 de 155 mm 10. Obusier FH70 de 155 mm 11. Obusier automoteur type 99 de 155 mm 12. Obusier automoteur de 203 mm 13. Système LRM automoteur type 75 de 130 mm 14. Système LRM M270	1 583 817 463 178 373 22 2 717 390 171 477 11 91 36 81
IV. Avions de combat	1. F-15J/DJ 2. F-4EJ* 3. RF-4E/EJ 4. F-1 5. F-2A/B 6. P-3C 7. EP-3	203 92 27 26 40 99 5
V. Hélicoptères d'attaque	AH-1S	89
VI. Navires de guerre	1. Destroyer 2. Sous-marin 3. Navire mouilleur de mines 4. Patrouilleur lanceur de missiles 5. Bâtiment de débarquement de chars 6. Bâtiment auxiliaire	54 16 5 7 4 8
VII. Missiles et lanceurs de missiles		

* Y compris les modèles améliorés du F-4EJ.

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	Char type 90	17
II. Véhicules blindés de combat	1. VBTT type 96 2. VBC 89 3. Véhicule de reconnaissance/patrouille type 87 4. Véhicule à roues avec protection chimique 5. Engin blindé de dépannage type 90 6. Véhicule de ravitaillement en munitions type 87	31 1 1 2 1 1
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1. Mortier L16 de 81 mm 2. Mortier RT de 120 mm 3. Obusier automoteur type 99 de 155 mm 4. Lance-roquettes multitubes (LRM) M270	26 6 8 3
IV. Avions de combat	F-2	6
V. Hélicoptères d'attaque	AH-64D SH-60K	2 7
VI. Navires de guerre	1. Destroyer 2. Sous-marin	1 1
VII. Missiles et lanceurs de missiles		

Lituanie

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	–	–
II. Véhicules blindés de combat	BTR-60BP	27
	M-113	100
	MT-LB	10
	TGBIL M/42 D	11
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Obusier 105 mm	54
	Mortier 120 mm	61
IV. Avions de combat	–	–
V. Hélicoptères d'attaque	–	–
VI. Navires de guerre	–	3
VII. Missiles et lanceurs de missiles	–	–

Norvège

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>
I. Chars de bataille	113 52	1. Leopard 1 2. Leopard 2
II. Véhicules blindés de combat	79 52 95 104 200	a) 1) M113 2) SISU XA 3) CV9030 b) 4) NM142 (lanceur de missiles TOW) 5) M113/SISU XA (12,7 mm)
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	56 44 12 400	1) Obusier M109 SP 2) Obusier remorqué M114/39 3) Lance-roquettes multitubes de 227 mm 4) Mortier 81 mm (en batterie au sol)
IV. Avions de combat	57 15	1) F-16 2) F-5
V. Hélicoptères d'attaque	Néant	Néant
VI. Navires de guerre	3 1 1 1 3 1 1 1 1 1 1 14 6	1) Navires de surface a) Frégates – Classe Oslo b) Navires de sauvetage, ravitailleurs et pétroliers – Classe Valkirien – Classe Horten – Classe Vidar c) Navire garde-côte – Classe Nordkapp – Classe Svalbard – Classe Tromsø – Classe Marlene Østevold – Classe Nordmann Trym – Classe Lafjord – Classe Ålesund d) Patrouilleurs rapides (équipés lance-missiles) – Classe Hauk 2) Submersibles – Classe ULA
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Secret-défense Secret-défense	a) b)

Nouvelle-Zélande

Dotations en 2003

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>
I. Chars de bataille	Néant	
II. Véhicules blindés de combat	149 77	22 VBL NZLAV 77 VBTT M-113 (y compris 7 transporteurs M548 non blindés)
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	24	24 canons légers L118 de 105 mm
IV. Avions de combat	25	19 A4K Skyhawk (ces appareils ne sont plus en service) 6 Orion P3K
V. Hélicoptères d'attaque	5	5 hélicoptères SH2G
VI. Navires de guerre	4	2 frégates de classe ANZAC (voir plus haut pour les hélicoptères) 1 frégate de la classe Leander 1 navire ravitailleur (12 300 tonnes à pleine charge)
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant	

Achats liés à la production nationale

Au cours de l'année civile 2003, la Nouvelle-Zélande n'a acheté à la production nationale aucune arme relevant des catégories définies dans le Registre.

Pays-Bas

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	1. Leopard 1 2. Leopard 2	27 273
II. Véhicules blindés de combat	1. YPR-765 (25 mm) 2. YPR-765 3. YPR-765 (lanceur de missiles antichars TOW) 4. M-113 (25 mm) C&V 5. XA-188	383 761 90 115 80
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1. Obusier automoteur M-109 SP 2. Obusier tracté M-114 3. Obusier tracté M-114/39 4. Obusier tracté FH-70 5. Mortier Brandt de 81 mm 7. Mortier Brandt de 120 mm 8. Mortier de 4,2" (en batterie au sol) 9. Lance-roquettes multitube de 227 mm	126 20 80 15 39 135 1 22
IV. Avions de combat	F-16	162
V. Hélicoptères d'attaque	Apache AH-64	30
VI. Navires de guerre	1. Navires de guerre de surface	
	a) Frégates L	
	Classe J. Van Heemskerk	2
	b) Frégates S	
	Classe Kortenaer	1
	c) Frégates M	
	Classe Karel Doorman	8
	d) Frégates LCF	
	Classe de Zeven Provinciën	2
	e) Navire de recherches hydrographiques	
	Classe Tydeman	1
	Classe Buyskesr	2
	f) Auxiliaires/ravitaillement	
	Classe Amsterdam	2
	Classe Poolster	
	g) Transport de chalands de débarquement	
Classe Rotterdam	1	
2. Sous-marins		
Classe Walrus	4	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Conformément aux règlements en matière de sécurité, seul est donné le total général	16 480 (1)
Systèmes portatifs de défense aérienne (MANPAD)		1994

Remarques :

I. Chars de bataille	Néant
II. Véhicules blindés de combat	Un YPR-765 a été cannibalisé et détruit.
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Un obusier tracté M-101 a été versé à une collection historique.
IV. Avions de combat	Néant.
V. Hélicoptères d'attaque	Néant.
VI. Navires de guerre	Un navire de recherches de la classe Buyskes a été inscrit à nouveau comme étant en service. Une frégate LCF de la classe De Zeven Provinciën est entrée en service. Une frégate S de la classe Kortenaer a été exportée en Grèce.
VII. Missiles et lanceurs de missiles	42 missiles ont été tirés.
Systèmes portatifs de défense aérienne (MANPAD)	Néant.

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille		Néant
II. Véhicules blindés de combat		Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre		Néant
IV. Avions de combat		Néant
V. Hélicoptères d'attaque		Néant
VI. Navires de guerre	Frégate LCF de la classe Zeven Provinciën	1
	Navire de recherches de la classe Buyskes	1
VII. Missiles et lanceurs de missiles		Néant

Pologne

Dotations militaires et achats liés à la production nationale (au 1^{er} janvier 2003)

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>	
I. Chars de bataille			999		
		Leopard 2	128		
		T-72	638		
		PT-91	233		
II. Véhicules blindés de combat			1 996		
	VBTT	BRDM-2	616		
	VBCI	OT-64, BMP-1, BRDM-1	1 380		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre			1 594		
	Canon/obusier		1 085		
			2S1 de 122 mm	534	
			Ob. M30 de 122 mm	12	
			C/Ob. ML-20 de 152 mm	6	
			C/Ob. M-77 Dana de 152 mm	111	
			C 2S7 SP de 203 mm	8	
			D-44 534 de 85 mm	414	
	Mortier		231		
			M120 mod.38/43 de 120 mm	169	
			2B11/2S12 Sani de 120 mm	16	
			M-82 & 2B9M de 82 mm	43	
	Lance-grenades	Carl Gustaw de 84 mm	22		
Lance-roquettes multitube		256			
		BM-21 de 122 mm	226		
		RM-70 de 122 mm	30		
IV. Avions de combat			179		
		MiG-21	54		
		MiG-29	31		
		SU-22	94		
V. Hélicoptères d'attaque			154		
		Mi-24	43		
		Mi-2URP	23		
		W-3W Sokót	44		
		Mi-2URN, Mi-8/Mi-17	44		
		Mi-14 P1, Kaman SH-2F	34		

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
VI. Navires de guerre		t.877; t.FFG-7 ORTOP, t.620; t.776; t.863; t.861; t.874; t.570; t.888; t.767; t.130Z; ZP-1200; B-199.	34	
VII. Missiles et lanceurs de missiles		Lanceur de missiles 9P129 <i>Toczka</i>	4	

Armes classiques retirées du service en attente de traitement

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille		T-55	107	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre			567	
	Canons/obusiers		1 085	
		Ob. M30 de 122 mm C/Ob. ML-20 de 152 mm B-10 de 82 mm D-44 de 85 mm Mod. 42 de 76 mm Canon antiaérien de 85 mm	184 60 169 150 3 1	
	Mortiers	Mod. 37 de 82 mm	152	
IV. Avions de combat			53	
		MiG-21	47	
		MiG-23	2	
		SU-22 SU-20	2 2	
VII. Missiles et lanceurs de missiles		Missiles <i>Luna</i>	94	Dont 37 seulement équipés de cônes de charge

République de Moldova

Dotations nationales

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	Néant			
II. Véhicules blindés de combat	2	Ex-URSS	VBTT BTR-60 PB	Voir informations générales
	11	Ex-URSS	VBTT BTR-80	
	9	Ex-URSS	VBTT BTR-D	
	6	Ex-URSS	VBTT MT-LB	Voir informations générales
	127	Roumanie	VBTT TAB-71	Voir informations générales
	45	Ex-URSS	VBCI BMD-1	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	21	Ex-URSS	2A36	
	9	Ex-URSS	2S9	
	32	Ex-URSS	D-20	Voir informations générales
	18	Ex-URSS	M-30	Voir informations générales
	59	Ex-URSS	M-120	
	11	Ex-URSS	9P140 de 220 mm	
IV. Avions de combat	Néant			
V. Hélicoptères d'attaque	Néant			
VI. Navires de guerre	Néant			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant			

Informations générales concernant les dotations de la République de Moldova

I : Véhicules blindés de combat

- 1 VBTT BTR-60PB a été retiré du service;
- 2 VBTT TAB-71 ont été retirés du service.

II : Véhicules blindés de combat d'infanterie

- 1 VBCI BMD-1 a été retiré du service.

III : Systèmes d'artillerie de gros calibre

- 1 M-30 a été retiré du service;
- 1 D-20 a été retiré du service.

IV : Avions de combat

- 6 MiG-29 ne sont pas inscrits au Registre car ils ont été classés « non-combattants ». Ils se trouvent dans le territoire de la République de Moldova mais ne font pas partie de ses forces armées. Selon la documentation officielle, ces aéronefs sont à vendre ou (s'ils se révèlent invendable) à réformer.

Roumanie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 256	Néant
II. Véhicules blindés de combat	1 856	Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 178	Néant
IV. Avions de combat	105	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	21	Néant
VI. Navires de guerre ¹	13	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles ²	–	Néant

¹ Bâtiments de plus de 850 tonnes.

² Missiles sol-sol jusqu'à 25 kilomètres de portée.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>
I. Chars de bataille		
II. Véhicules blindés de combat		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre		
IV. Avions de combat		
V. Hélicoptères d'attaque		
VI. Navires de guerre	2	Pétroliers ravitailleurs à double coque de la classe RFA Wave
VII. Missiles et lanceurs de missiles		

Les achats liés à la production nationale s'entendent des systèmes d'armes complets achetés par le Gouvernement auprès de fournisseurs établis au Royaume-Uni ou dans le cadre de programmes auxquels il collabore en tant que partenaire.

Slovaquie

Dotations militaires

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	268	Slovaquie	T-72	Au 1 ^{er} janvier 2004
II. Véhicules blindés de combat	526	Slovaquie	BMP-1, BMP-2, OT-64, OT-90	Au 1 ^{er} janvier 2004
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	373	Slovaquie	Obusier 2S1 SP, D-30, SPGH M-77, SPGH M2000, mortier modèle 1982, mortier PRAM SP, RM-70	Au 1 ^{er} janvier 2004
IV. Avions de combat	65	Ex-URSS et Fédération de Russie	MiG-21, MiG-29, SU-22, SU-25	Au 1 ^{er} janvier 2004
V. Hélicoptères d'attaque	19	Ex-URSS et Fédération de Russie	Mi-24	Au 1 ^{er} janvier 2004
VI. Navires de guerre	0			
VII. Missiles et lanceurs missiles a)	0	s/o	s/o	Au 1 ^{er} janvier 2004
Systèmes portatifs de défense aérienne b)	485	Ex-URSS et Fédération de Russie	9P516; 9P58	

Suède

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Nombre de pièces</i>	Nombre total
I. Chars de bataille	Strv 121	160	280
	Strv 122	122	
II. Véhicules blindés de combat (y compris sosies)	Patgb 180	36	2 320
	Patgb 202	20	
	Pastgb 203	149	
	Pbv 302	496	
	Stripbv 3021	76	
	Epbv 3022	50	
	Bplpbv 3023	5	
	Rlpbv 3024	19	
	Pjrkpbv 3025	1	
	Pbv 401	421	
	Stripbv 4011	2	
	Bgbv 4012	90	
	Rlpbv 4014	20	
	Stripbv 4015	4	
	Pbv 4016 Lv	12	
	Pbv 4020	36	
	Stripbv 4021	14	
	Sjtppbv 4024	10	
	Pbv 501	336	
	Stri 5011	14	
	Strf 9040	355	
	Epbv 90	42	
	Stripbv 90	56	
Lvkv 90	30		
Bgbv 90	26		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	8 cm grk	250	878
	12 cm grk	451	
	12 cm KA-pj m/80	24	
	15,5 cm haub 77A	103	
	15,5 cm haub 77B	50	
IV. Avions de combat	AJ/S 37	16	303
	JA 37	47	
	SK 37	9	
	JAS 39	128	
	SK 60 (PTA)	103	
V. Hélicoptères d'attaque			0

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Nombre de pièces</i>	Nombre total
VI. Navires de guerre	Sous-marins classe Gotland	3	25
	Sous-marins classe Västergötland	2	
	Sous-marins classe Södermanland	2	
	Corvettes classe Stockholm	2	
	Corvettes classe Göteborg	4	
	Patrouilleurs rapides classe Norrköping	4	
	Patrouilleurs rapides classe Kaparen	4	
	Mouilleur de mines classe Carlscrona	1	
	Bâtiment logistique Gålö	1	
	Bâtiment logistique Trossö	1	
	Bâtiment logistique Visborg	1	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	RB99	Secret-défense	525
	RB98	Secret-défense	
	RBS12	Secret-défense	
	RBS15	Secret-défense	
Systèmes portatifs de défense aérienne (MANPAD)	RBS 70 (lanceurs)	525	

Achats liés à la production nationale en 2003

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>	Nombre total
IV. Avions de combat	JAS 39	16	16

Abréviations utilisées dans le tableau

- I. Chars de bataille
 - Strv 121 Char de bataille Leopard Krauss-Maffei type 2 A4
 - Strv 122 Char de bataille Leopard Krauss-Maffei type 2 A5 S
- II. Véhicules blindés de combat (y compris sosies)
 - Patbg 180 Véhicule blindé transport de troupes Pasi 180
 - Patbg 202 Véhicule blindé de combat d'infanterie Pasi 203
 - Patbg 203 Véhicule blindé de combat d'infanterie Pasi 203
 - Pbv 302 Véhicule blindé de combat d'infanterie Haegglund 302
 - Stripbv 3021 Véhicule blindé de commandement Haegglund 3021
 - Epbv 3022 Véhicule blindé d'observation Haegglund 3022
 - Bplpbv 3023 Véhicule blindé de conduite de tir Haegglund 3023
 - Plpbv 3024 Véhicule blindé transport de troupes/relais radio Haegglund 3024
 - Pjrekbv 3025 Véhicule blindé transport de reconnaissance/positions de mortiers Haegglund 3025
 - Pbv 401 Véhicule blindé transport de troupes 401 (MMT-LB)
 - Stripbv 4011 Véhicule blindé de commandement 4011
 - Bgbv 4012 Véhicule blindé de dépannage 4012
 - Rlpbv 4014 Véhicule blindé transport de troupes/relais radio 4014
 - Stripbv 4015 Véhicule blindé de commandement 4015
 - Pbv 4016 Lv Véhicule blindé de DCA 4016
 - Pbv 4020 Véhicule blindé de combat d'infanterie 4020
 - Stripbv 4021 Véhicule blindé de commandement 4021

- | | |
|---------------|---|
| Sjvtppbv 4024 | Véhicule blindé-ambulance 4024 |
| Pbv 501 | Véhicule blindé de combat d'infanterie 501 (BMP-1) |
| Stri 5011 | Véhicule blindé de commandement 5011 |
| Strf 9040 | Véhicule blindé de combat d'infanterie Haegglund 90 |
| Epbv 90 | Véhicule blindé d'observation Haegglund 90 |
| Stripbv 90 | Véhicule blindé de commandement Haegglund 90 |
| Lvkv 90 | Véhicule blindé de DCA Haegglund 90 |
| Bgbv 90 | Véhicule blindé de dépannage Haegglund 90 |
- III. Systèmes d'artillerie de gros calibre
- | | |
|------------|--------------------------------------|
| Grk | Mortier |
| Haub | Obusier |
| KA-pj m/80 | Canon de défense côtière Bofors m/80 |
- IV. Avions de combat (y compris les cibles aériennes sans pilote)
- | | |
|---------|--|
| AJ/S 37 | SAAB 37 (attaque au sol/chasseur/reconnaissance) |
| JA 37 | SAAB 37 (attaque au sol/chasseur) |
| JAS 39 | SAAB 39 (attaque au sol/chasseur/reconnaissance) |
| SK 37 E | SAAB 37 (plate-forme de guerre électronique) |
| SK 60 | SAAB 105 (cible aérienne sans pilote) |
- VII. Missiles et lanceurs de missiles
- | | |
|--------|---|
| RBS 12 | Missile mer-mer (Penguin Mk 2) |
| RBS 15 | Missile air-mer/mer-mer (RBS 15 Mk 2) |
| RBS 70 | Système de missiles de défense anti-aérienne (RBS 70) |
| RBS 98 | Missile air-air (IRIS-T) |
| RB 99 | Missile air-air (AMRAAM) |

Suisse

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires¹</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	355	
II. Véhicules blindés de combat ²	635	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre ³	1 020	
IV. Avions de combat	113	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant	
VI. Navires de guerre	Néant	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Quelques Stinger	

¹ Données valables au 1^{er} janvier 2004 concernant les dotations militaires relatives aux formations et unités de l'organisation de commandement.

² Véhicules blindés de transport de troupes, véhicules blindés de combat d'infanterie et lance-missiles antichars.

³ Pièces d'artillerie et mortiers automoteurs et tractés (calibre 75 mm ou plus).

Turquie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	Total	<i>Production nationale</i>
I. Chars de bataille	4 068	–
II. Véhicules blindés de combat	5 095	166
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	5 214	69
IV. Avions de combat	440	–
V. Hélicoptères d'attaque	43	–
VI. Navires de guerre	61	–
VII. Missiles et lanceurs de missiles	–	–
a)		
b)	1 392 (Stinger)	

Véhicules de combat et systèmes d'artillerie produits dans le pays

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Fabricant</i>	Nombre total
II. Véhicules blindés de combat	VBC YPR-765 (APCX)	FNSS	166
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	HY-12 Tosam 120 mm	MKE	69

Annexe

Vues exprimées par les gouvernements conformément au paragraphe 7 de la résolution 58/54 de l'Assemblée générale

Suède

[Original : anglais]

[29 juin 2004]

La Suède a déjà exprimé l'avis que le Registre des armes classiques favorisera d'autant mieux la transparence et la confiance que les renseignements qui lui sont communiqués sont effectivement révélateurs de la « capacité militaire » de chaque pays déclarant. En outre, il importe de développer la notification dans un contexte régional. Aux termes des dispositions actuelles, la Suède ne déclare que le matériel dont l'État suédois a la possession légale et qui est déployé ou sur le point d'être déployé auprès de ses forces armées. Les autres transferts de matériel (pièces de musée, matériel en essai avant achat, prêts à des unités de l'ONU, etc.) ne sont pas notifiés.

De plus, la réglementation suédoise exige que le matériel constituant des exportations ou des importations ait effectivement franchi la frontière suédoise pour être déclaré.

La Suède regrette que le Registre n'exige pas la notification des composants individuels, car ceux-ci représentent une partie importante du commerce international des armements. Par exemple, en 1999, la Suède a importé un grand nombre de chars Leopard qui n'ont pas été déclarés car ils ont été montés en Suède au moyen de composants importés.

Enfin, la Suède estime que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient faire des déclarations au Registre. La Suède s'est attachée à promouvoir la visibilité du Registre dans différentes instances afin de mieux le faire connaître des médias de l'opinion publique.

Union européenne

[Original : anglais]
[25 juin 2004]

Réponse commune de l'Union européenne à la résolution 58/54 de l'Assemblée générale sur la transparence dans le domaine des armements

1. Au paragraphe 7 de sa résolution 58/54, l'Assemblée générale prie les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive.

2. Les États membres de l'Union européenne continuent de considérer que la transparence dans le domaine des armements est un facteur majeur de confiance et de sécurité entre États. Le Registre des armes classiques établi par l'Organisation des Nations Unies constitue un pas en avant important sur le plan pratique dans ce domaine.

3. Le Registre contient des informations sur les transferts internationaux d'armes classiques qui, lorsqu'elles sont accumulées en quantité excessive, peuvent avoir des effets déstabilisateurs. Il permet d'améliorer la transparence, de renforcer la confiance et d'améliorer l'entente entre les États. Les États membres de l'Union européenne sont convaincus qu'il faut tout faire pour que le plus grand nombre de pays participent au Registre et pour en améliorer l'efficacité. Les initiatives prises par l'Union pour assurer une meilleure participation ont montré que les refus de participer n'étaient qu'exceptionnellement motivés par un rejet de la notion sur laquelle reposait le Registre.

4. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont encouragés à soumettre sans délai les données au Registre, y compris des rapports portant la mention « néant ». Les États membres de l'Union européenne sont persuadés que l'inclusion de données sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale permettrait d'établir un Registre plus complet.

5. Les États membres de l'Union européenne se félicitent de tous les efforts visant à renforcer encore le rôle du Registre en matière de maîtrise des armes classiques. Les membres de l'Union européenne se félicitent du rapport du groupe d'experts gouvernementaux de 2003 et des recommandations qu'il contient, ainsi que de la décision de l'Assemblée générale d'adapter la portée du registre en abaissant de 100 mm à 75 mm le seuil de notification des systèmes d'artillerie et incluant les systèmes de défense aérienne portatifs comme élément distinct de la catégorie des missiles et lanceurs de missiles. Cette mesure devrait contribuer pour beaucoup à renforcer le Registre. L'Union européenne s'intéresse aussi à la possibilité d'inscrire dans le rapport annuel du Registre les transferts d'armes légères, notifiés à titre facultatif.

6. Les États membres de l'Union européenne continuent de considérer que la transparence dans le domaine des armements est importante et que les mesures visant à renforcer cette transparence devraient être développées. Ils font cependant remarquer qu'il convient de distinguer les mesures concernant les armes classiques de celles visant à accroître la transparence dans le domaine des armes de destruction massive, car sinon la fiabilité du Registre sera compromise de même que les chances d'améliorer la participation et la transparence.

7. Les États membres de l'Union européenne continueront pour leur part à participer activement à toutes les instances compétentes afin d'examiner les mesures de transparence susceptibles de contribuer au renforcement de la confiance et de la sécurité entre tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.
